



Domaines	Constats	Objectifs	Actions	Responsables à la ville de Saint-Pie ou autres collaborateurs	Échéance						Potentiel de réduction des GES (quantification)	État	Indicateurs d'évaluation
					Fait depuis	2025	2026	2027	2028	2029			
Communication, éducation et sensibilisation													
	1. Selon le gouvernement du Québec, la participation ou l'engagement des citoyens dans les divers comités de leur municipalité leur permet de contribuer à la qualité de vie de leur communauté tout en profitant d'une expérience enrichissante. ¹ C'est dans cette vision que la Ville de Saint-Pie souhaite associer et impliquer ses citoyens à l'élaboration de projets et de politiques portant sur le développement durable. ¹ (https://www.quebec.ca/gouvernement/gestion-municipale/organisation-municipale/democratie-municipale/participation-citoyenne#c255027)	1.1. Impliquer les citoyens dans le développement durable de la municipalité.	1.1.1. Maintenir active la Commission sur le développement durable (anciennement comité consultatif sur le développement durable) sur laquelle siègent différents citoyens issus de divers milieux (exemple : agricole, industriel, commercial, etc.).	Conseil de ville	2022	x	x	x	x	x	N/A	en continu	Durabilité de la Commission
			1.1.2. La Ville a tenu une consultation publique du 20 janvier 2025 au 9 mars 2025 portant sur le développement durable par sondage (version web et dans le journal municipal). 90% des répondants (nb: 46) considèrent que la municipalité devrait attribuer un niveau de priorité moyenne à élevée au sujet de la sphère du développement durable. Ils sont intéressés à s'impliquer de quelque façon à la transition de la Ville en ce sens. La Ville s'engage à refaire le même exercice régulièrement dans le temps afin d'évaluer la progression de l'opinion des citoyens.	Commission sur le développement durable, directrice des communications	2025			x		x	N/A	passé et à venir	Nombre de répondants
			1.1.3. Inviter, par des communications, les citoyens à participer aux actions mises en place par la municipalité pour soutenir le développement durable.	Directrice des communications, commission sur le développement durable		x	x	x	x	x	TF	en continu	Ratio informations publiées/actions mises en place, taux de participation citoyenne
	2. Selon le rapport annuel 2023 de la RIAM, la quantité de déchets collectée est en légère progression annuelle depuis 2007, tandis que le taux de valorisation (matières recyclables + compostables / matières totales) est en baisse de 3,5% depuis 2007 ¹ . La réforme de la collecte des matières recyclables au Québec est l'occasion de simplifier le message et rejoindre notre population. ¹ (https://rp.cdn-website.com/e3dd5e45/files/uploaded/Bilan%202023%20web.pdf)	2.1. Sensibiliser les citoyens de Saint-Pie aux bonnes pratiques de tri et les impacts positifs sur notre environnement.	2.1.1. Inviter la RIAM à organiser des activités pour nos citoyens (conférences) et pour nos jeunes (entrées éducatives au camp de jour).	Service des loisirs, accompagné par la RIAM			x	x	x	x	TF	à venir	Nombre de participants aux activités
	3. Les interventions faites par la Ville de Saint-Pie au niveau du développement durable sont souvent méconnues des citoyens. Il en est de même pour la Commission sur le développement durable de la Ville de Saint-Pie, dont la mission et les actions restent peu connues de la population. On constate d'ailleurs que, malgré le fait que certaines actions soient répétées et publiées depuis plusieurs années, par exemple le don d'arbres au printemps, certains citoyens méconnaissent ces activités en place. La Ville de Saint-Pie souhaite que ses citoyens soient informés et conscientisés aux enjeux environnementaux actuels, afin de favoriser l'adoption individuelle de comportements écoresponsables.	3.1. Sensibiliser les citoyens à l'importance du développement durable et d'agir tout en protégeant notre environnement, susciter leur intérêt à délaisser les pratiques polluantes et à adopter des pratiques écoresponsables.	3.1.1. Fournir régulièrement des trucs et astuces pour réduire notre impact environnemental par le biais de différents canaux de communications (conférences, capsules vidéos, réseaux sociaux, journal municipal, porte-à-porte, collaboration avec les écoles du territoire). Exemple : favoriser le partage citoyen d'outils et équipements, promotion de l'herbicyclage, traitement des feuilles mortes à l'automne, etc.	Commission sur le développement durable, directrice des communications, collaborateurs externes	2023	x	x	x	x	x	F	à venir	Nombres de communications organisées ou publiées



PLAN D'ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Domaines	Constats	Objectifs	Actions	Responsables à la ville de Saint-Pie ou autres collaborateurs	Échéance						Potentiel de réduction des GES (quantification)	État	Indicateurs d'évaluation
					Fait depuis	2025	2026	2027	2028	2029			
			3.1.2. Démystifier les concepts entourant le développement durable de façon vulgarisée et amusante sur différentes tribunes (exemple : concours, publications originales telles que des mots croisés, quiz et devinettes, kiosque lors d'événements, etc.)	Commission de développement durable, directrice des loisirs et des communications			x	x	x	x	TF	en continu	Nombre d'activités ou publications réalisées
			3.1.3. Communiquer les initiatives mises en place par la Ville pour soutenir le développement durable, ainsi que des travaux de la Commission via les médias de la Ville, promouvoir les actions écologiques faites par la municipalité pour fournir des exemples concrets aux citoyens et en partager les retombées (exemple : choix d'un matériel pâle pour le toit de la patinoire afin de réduire les îlots de chaleur et à abaisser la température ambiante en milieu urbain ¹). ¹ (https://www.ecohabitation.com/guides/1760/toits-blancs-une-alternative-pour-diminuer-les-changements-climatiques/)	Directrice des communications, commission sur le développement durable		x	x	x	x	x	NÉG	à venir	Nombre de partages faits
			3.1.4. Créer un onglet dédié au développement durable sur le site web de la Ville, regroupant le suivi des travaux faits par la Commission sur le développement durable (dépôt de la politique et plan d'action sur le développement durable pour consultation citoyenne, articles, présentation des membres...)	Directrice des communications, commission sur le développement durable		x					NÉG	à venir	Nombre de clics sur l'onglet dédié au développement durable
Administration municipale													
	4. La ville de Saint-Pie désire se doter de lignes directrices claires quant à la mission du développement durable sur son territoire, et souhaite ultimement diminuer sa production de GES. Ceci s'arrime autour du principe que les municipalités québécoises jouent un rôle crucial dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). En tant que gouvernements de proximité, elles disposent de leviers significatifs pour accompagner leur population vers la carboneutralité d'ici 2050, conformément aux engagements du Canada et du Québec ¹ . ¹ (https://umq.qc.ca/publication/quelles-actions-sont-efficaces-et-a-la-portee-des-municipalites-dans-la-lutte-aux-changements-climatiques/)	4.1. Mettre en place des moyens pour soutenir le développement durable à Saint-Pie de par la réduction des GES sur le territoire.	4.1.1. Adopter une politique sur le développement durable pour la Ville, ainsi qu'un plan d'action sur le développement durable et les réviser chaque année selon les besoins.	Conseil de ville, commission sur le développement durable		x	x	x	x	x	N/A	à venir	Dates d'adoption et de révision
	5. La Ville de Saint-Pie aspire à réduire sa consommation d'énergie au sein de ses installations. Actuellement, la consommation en énergie de l'ensemble des installations de la municipalité s'élève à 1 241 901 kWh en électricité, 27 753 m ³ de gaz naturel et 8 824 litres de propane ¹ . ¹ Inventaire de gaz à effet de serre, Environnement LCL inc. Pages 25 et 27.	5.1. Réduire et optimiser la consommation énergétique des installations de la municipalité, de sorte à générer une économie de 20% en consommation d'énergie et une réduction potentielle des GES produits par le fonctionnement courant de ces installations.	5.1.1. Engager une firme spécialisée pour faire l'inventaire des GES au sein de la municipalité, incluant l'estimation des quantités de GES produits par la municipalité.	Conseil de ville, direction générale	2024	x				x	N/A	fait et à venir	% de réduction des Kwh consommés/ Taux de réduction quantifiable des GES, nombre de réévaluation faite



PLAN D'ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Domaines	Constats	Objectifs	Actions	Responsables à la ville de Saint-Pie ou autres collaborateurs	Échéance						Potentiel de réduction des GES (quantification)	État	Indicateurs d'évaluation	
					Fait depuis	2025	2026	2027	2028	2029				
			5.1.2. Engager une firme spécialisée périodiquement afin de procéder à l'audit des principaux bâtiments et locaux de la Ville de Saint-Pie (évaluation de l'impact des projets sur la consommation énergétique et production de GES).	Conseil de ville, direction générale				x				N/A	à venir	Nombre d'audits, résultats de ceux-ci
			5.1.3. Sensibiliser les employés sur la sobriété énergétique des bâtiments et l'efficacité énergétique (exemple : réduction du chauffage dans les bâtiments selon la période de la journée).	Direction générale et direction des travaux publics		x	x	x	x	x		TF	en continu	\$ investis en électricité pour l'ensemble des bâtiments
		5.2. Utiliser le gaz naturel renouvelable pour le chauffage des bâtiments principaux de façon efficiente.	5.2.1. Conserver, entretenir et optimiser les installations fonctionnant au gaz naturel renouvelable de l'hôtel de ville, le garage Presqu'île et l'usine d'eau potable.	Direction des travaux publics			x	x	x	x		É	en continu	% des bâtiments au gaz naturel
		5.3. Convertir 100% de l'éclairage des rues au DEL.	5.3.1. Convertir la totalité de l'éclairage de rues au DEL.	Direction des travaux publics	2024	x	x	x				M	en cours	% des lampadaires convertis
		5.4. Remplacer des équipements énergivores par des équipements à faible consommation énergétique.	5.4.1. Lorsque des équipements sont brisés ou désuets, les remplacer par des équipements avec la certification <i>Energie star</i> (exemple : machine à café, frigo, imprimante commerciale).	Administration de la ville		x	x	x	x	x		F	en continu	Nombre d'équipements remplacés par un équipement moins énergivore
	6. La mise en place d'actions soutenant le développement durable nécessite des ressources financières. Néanmoins, la réduction des GES a des effets concrets pour les populations, économisant à la société 271 \$ par tonne de CO2 en 2025 ¹ . ¹ (https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/recherche-donnees/cout-social-ges.html).	6.1 Prévoir les ressources financières nécessaires aux actions projetées pour soutenir le développement durable au sein de la municipalité, en considérant la capacité de payer des citoyens.	6.1.1. Adopter un budget pour la réalisation des projets environnementaux lors de la révision du budget annuel tout en restant à l'affut des programmes et subventions disponibles (exemple : offres d'organismes, d'entreprises et/ou autres paliers gouvernementaux).	Conseil de ville	2024	x	x	x	x	x		N/A	en continu	Montant attribué au budget



Domaines	Constats	Objectifs	Actions	Responsables à la ville de Saint-Pie ou autres collaborateurs	Échéance						Potentiel de réduction des GES (quantification)	État	Indicateurs d'évaluation	
					Fait depuis	2025	2026	2027	2028	2029				
Aménagement et préservation du territoire														
	<p>7. Les bandes riveraines possèdent des fonctions écologiques importantes, telles que la rétention des sédiments, nutriments et contaminants, la réduction de l'évapotranspiration et la préservation de l'état naturel.¹</p> <p>La Ville de Saint-Pie chapeaute elle-même l'application des règlements du territoire sur les bandes riveraines et prévoit des moyens pour les faire respecter. Dans cette visée, les cours d'eau du territoire ont été cartographiés en 2024 dans le but de faire appliquer les normes sur les bandes riveraines.²</p> <p>¹ (https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eco_aqua/QBR/fonctions.htm#:~:text=R%C3%A9tention%20des%20s%C3%A9diments%2C%20nutriments%20et%20contaminants%20qui%20sont%20li%C3%A9s).</p>	7.1. Sensibiliser et informer tous les propriétaires riverains à l'importance des bandes riveraines.	7.1.1. Faire parvenir une correspondance à l'ensemble des propriétaires riverains au sujet de l'importance de leurs bandes riveraines et les informer des programmes et subventions existants pour la bonifier (si disponibles).	Inspectrice en bâtiment et environnement, commission sur le développement durable.					x			NÉG	à venir	Nombre de correspondance envoyée
		7.2. Informer 100% des propriétaires des terrains ne respectant pas la réglementation en vigueur.	7.2.1. Envoyer une correspondance aux propriétaires concernés, selon les modalités prévues aux règlements.	Inspectrice en bâtiment et environnement, directeur des travaux publics		x	x	x				NÉG	à venir	Nombre de correspondance envoyée
		7.3. Accompagner les propriétaires qui doivent effectuer des travaux de bandes riveraines afin de se conformer.	7.3.1. Référer les propriétaires à des ressources compétentes de la Montérégie pouvant les guider et les informer sur les bandes riveraines.	Inspectrice en bâtiment et environnement.		x	x	x				NÉG	à venir	Nombre de propriétaires accompagnés et dont la bande riveraine est corrigée.
	8. Selon les informations recueillies à la consultation publique sur le développement durable, les citoyens souhaitent avoir accès à des espaces verts, dont des sentiers pédestres, afin de profiter des bienfaits de la nature et circuler à pied en toute sécurité. L'accès à des sentiers ou passages piétonniers permet de réduire l'utilisation des véhicules automobiles pour faire de courtes distances et améliore la sécurité et l'accès inclusif (aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduites, etc.).	8.1. Aménager des espaces verts et durables.	8.1.1. Pour la période de cinq ans 2025-2029, la Ville bonifiera la végétation de façon diversifiée sur son territoire en plantant ou offrant diverses essences d'arbres et d'arbustes, ainsi que des plantes attirant les pollinisateurs, etc. (objectif minimal de 20 arbres par année sur les terrains publics, en plus des dons).	Travaux publics, comité consultatif d'urbanisme (CCU), commission sur le développement durable		x	x	x	x	x		É	en continu	Nombre de plantations
			8.1.2. Pour chaque arbre coupé sur les terrains publics de la municipalité, la Ville s'engage à en planter un autre sur son territoire.	Travaux publics		x	x	x	x	x		NÉG	en continu	Ratio arbres coupés vs plantés
	9. Dans le contexte actuel de manque de logements et de sauvegarde des terres agricoles, la Ville opte pour une densification de son territoire, dans le respect de l'environnement. La densification permet d'ailleurs de favoriser l'économie locale, tout en réduisant les distances de parcours des citoyens dans le cœur villageois. En ce sens, la Ville autorise depuis le mois de mai 2024 les logements accessoires dans l'ensemble de son périmètre urbain.	9.1. Augmenter le nombre de logements disponibles sur le territoire déjà à vocation résidentielle.	9.1.1. Faciliter et permettre les projets intégrés ou un second logement sur un même lot lorsque c'est possible (exemple : 2 immeubles ou plus sur un même terrain, etc.).	Conseil de Ville	2023	x	x	x	x	x		F	en continu	Nombre de nouveaux logements en projet intégré.



Domaines	Constats	Objectifs	Actions	Responsables à la ville de Saint-Pie ou autres collaborateurs	Échéance						Potentiel de réduction des GES (quantification)	État	Indicateurs d'évaluation	
					Fait depuis	2025	2026	2027	2028	2029				
Transport et véhicules légers														
	<p>12. Le gouvernement du Québec s'est fixé l'objectif de compter 2 millions de véhicules électriques d'ici 2030, et une interdiction de la vente des véhicules thermiques neuf est prévue en 2035. ¹</p> <p>La Ville de Saint-Pie souhaite contribuer à l'atteinte de cet objectif, avec également comme visée de réduire l'empreinte environnementale associée à ses déplacements en voiture. Actuellement, la Ville de Saint-Pie détient 2 véhicules électriques ou hybrides parmi sa flotte de véhicules légers.</p> <p>¹ (https://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/vze/index.htm).</p>	12.1. Détenir une flotte de véhicules légers à 40% électriques ou hybrides.	12.1.1. Remplacer les véhicules désuets par des véhicules électriques ou hybrides.	Conseil de ville		x	x	x	x	x		TÉ	en cours	Nombre de véhicules électriques achetés
	<p>13. Au cours des années, la Ville a aménagé des pistes cyclables et multifonctionnelles sur son territoire et a nommé des circuits dédiés à la circulation à vélo. Les citoyens souhaitent, dans un contexte de mobilité active et durable, que la Ville poursuive ses investissements afin de rendre la circulation à vélo et à pied plus intuitive et diversifiée (information recueillie via la consultation publique).</p> <p>De plus, actuellement, il y a peu d'alternatives de remplacement aux déplacements en voiture pour les citoyens de Saint-Pie, notamment lorsque l'on aborde les déplacements entre le milieu rural et urbain, ainsi que les déplacements intermunicipaux.</p>	13.1. Favoriser les modes de transports écoresponsables (transport actif, transport en commun).	13.1.1. Développer le réseau de pistes cyclables afin que les cyclistes puissent circuler entre Saint-Hyacinthe et Granby en passant par Saint-Pie (exemple : rang du Bas-de-la-Rivière jusqu'à Saint-Hyacinthe).	Direction des travaux publics		x	x			x		F	en continu	Nombre de km de piste cyclable ajoutés
			13.1.2. Poursuivre l'appui de la municipalité dans le projet de la MRC d'acquiescer la voie ferrée dans le but d'amener une piste cyclable intermunicipale.	Conseil de Ville	2012	x	x	x	x	x		F	en continu	Nombre de suivis faits auprès de la MRC
			13.1.3. Informer les citoyens des pistes cyclables et rues déjà aménagées conçues pour le transport à vélo et les trajets possibles.	Directrice des communications			x			x		F	à venir	Nombre de citoyens rejoints (Internet ou Écho)
			13.1.4. Promouvoir et inciter le développement de l'offre de service de transport en commun intermunicipal	Directrice des communications, administration de la Ville en collaboration avec la Ville de Saint-Hyacinthe		x	x	x	x	x		É	en continu	Nombre d'utilisateurs, nombre de passages/jour offerts par le transport en commun
			13.1.5. Mettre en place un projet pilote d'un véhicule d'autopartage chapeauté par la municipalité et des partenaires.	Direction générale, en collaboration avec des partenaires ou commanditaires						x		É	à venir	Nombre d'utilisateurs du service



Domaines	Constats	Objectifs	Actions	Responsables à la ville de Saint-Pie ou autres collaborateurs	Échéance						Potentiel de réduction des GES (quantification)	État	Indicateurs d'évaluation	
					Fait depuis	2025	2026	2027	2028	2029				
	14. De par son parc industriel concentré en bordure de la route 235 et considérant cette artère relativement achalandée, la Ville de Saint-Pie est susceptible d'accueillir plusieurs automobilistes de passage quotidiennement, notamment aux abords de la rue Saint-Pierre.	14.1. Bonifier les installations actuelles pour favoriser des déplacements davantage écoresponsables pour les automobilistes.	14.1.1. Créer des espaces dédiés au covoiturage en bordure de la route 235 et en promouvoir leur existence.	Direction des travaux publics, commission sur le développement durable et directrice des communications			x					M	à venir	Nombre d'espaces de covoiturage aménagés, taux d'occupation des espaces aménagés
	15. La Ville met à la disposition des citoyens et visiteurs des bornes de recharge régulières. La Ville ne dispose toutefois pas de bornes à recharge rapide. La Ville souhaite, de par une offre éventuelle de bornes à recharge rapide, accommoder des automobilistes de passage ou de la Ville, puis ainsi influencer le choix des acheteurs d'automobiles vers un véhicule électrique. Cette volonté s'appuie sur le fait que pour l'ensemble de son cycle de vie, un véhicule électrique émet beaucoup moins de GES qu'un véhicule à essence. https://www.hydroquebec.com/electrification-transport/voitures-electriques/choix-ecologique.html#:~:text=Un%20v%C3%A9hicule%20%C3%A9lectrique%20%C3%A9met%20beaucoup,sa%20mise%20%C3%A0%20la%20ferraille.	15.1. Accentuer l'accès à des bornes à recharge rapide à Saint-Pie.	15.1.1. Installer une borne à chargement rapide pour tous types de véhicules électriques, en bordure de la route 235.	Direction des travaux publics			x					M	à venir	Nombre de bornes rapides installées
Circularité et réduction du gaspillage														
	16. La décomposition des matières organiques lors de l'enfouissement génère des émissions de méthane, et contribue donc à la production de GES. ¹ La Ville souhaite utiliser des moyens pour détourner de l'enfouissement les matières organiques comprises dans ses matières résiduelles, ainsi que celles produites par ses citoyens. ¹ https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/valorisation-destruction-methane-provenant-enfouissement.htm	16.1. Rendre disponible la collecte à trois voies dans les bâtiments de la Ville.	16.1.1. Instauration d'une nouvelle voie de collecte dans les bâtiments de la Ville (exemple: station de traitement de l'eau).	Direction générale		x						TÉ	à venir	% de bâtiments munis d'un bac brun
			16.1.2. Au quotidien, à l'hôtel de ville et lors des événements sociaux, privilégier la vraie vaisselle, lorsque possible, ou des contenants réutilisables ou en carton compostable.	Service des loisirs		x	x	x	x	x		TF	à venir	% en kg d'items à usage unique achetés ou \$ achats, nombre d'événements "sans déchet"
		16.2. Encourager la réduction d'utilisation de produits d'hygiène à usage unique chez les citoyens au bénéfice de l'utilisation d'équipements plus durables.	16.2.1. Maintenir le programme de subvention des couches lavables et produits d'hygiène féminine réutilisables pour les citoyens et en faire la promotion.	Direction générale, directrice des communications	2009	x	x	x	x	x		F	en continu	Nombre de demandes de subvention déposées
	17. L'achat local engendre moins de déchets et de gaspillage, et permet d'encourager des producteurs locaux tout en requérant des transports plus restreints. https://www.environnement.gouv.qc.ca/plan-economie-verte/campagne/index.htm	17.1. Promouvoir l'achat local.	17.1.1. Poursuivre l'utilisation de l'argent st-pien et le développer davantage.		2012	x	x	x	x	x		N/A	en continu	Montant annuel d'argent Saint-Pien échangé



PLAN D'ACTION SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Domaines	Constats	Objectifs	Actions	Responsables à la ville de Saint-Pie ou autres collaborateurs	Échéance						Potentiel de réduction des GES (quantification)	État	Indicateurs d'évaluation
					Fait depuis	2025	2026	2027	2028	2029			
			17.1.3. Promouvoir les producteurs locaux et leur produits et services dans les événements organisés dans la municipalité (exemple : les matinées gourmandes), ainsi que par le maintien à jour du registre des entreprises sur le site internet de la Ville.	Administration, directrice des loisirs et communications	2014	x	x	x	x	x	N/A = Non applicable NÉG = Négligeable TF = Très faible F = Faible M = Moyen É = Élevé TÉ = Très élevé	en continu	Nombre de collaboration avec les producteurs locaux, nombre de mises à jour du registre
	18. Il est parfois difficile de différencier des biens de bonne et mauvaise qualité au moment de l'achat. Dans une optique de réduire les dépenses et d'optimiser la durée de vie des équipements et objets procurés par la Ville, une vérification de la durabilité, la qualité et la réparabilité des biens est souhaitable.	18.1. Mettre en place une politique d'approvisionnement locale et durable à l'interne.	18.1.1. Réviser la politique d'approvisionnement en favorisant les produits locaux et accentuant le critère de durabilité, et fournir des outils pour soutenir les employés dans leurs prises de décision pour des choix plus écoresponsables.	Direction générale		x					F	à venir	Nombre d'équipement à durabilité forte acheté.
	19. La production de papier présente des coûts environnementaux, par ses besoins en consommation d'eau, production de gaz à effet de serre et rejet de substances toxiques dans les écosystèmes naturels. ¹ À ce jour, certains départements de la municipalité utilisent toujours des impressions papier pour faire des travaux qui pourraient être réalisés de façon numérique. ² (https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/outils/Fiche_13.pdf)	19.1. S'engager dans une vision sans papier pour le fonctionnement de tous les départements, comités et commissions de la municipalité d'ici 2029.	19.1.1. Réaliser une transition vers le numérique.	L'administration, comités et commissions consultatifs		x					TF	à venir	% des services utilisant encore de la documentation papier (en présence d'alternatives numériques)
	20. Les déchets plastiques agricoles au Québec représentent un enjeu environnemental significatif, notamment en raison de leur contribution potentielle aux émissions de gaz à effet de serre (GES). Selon Recyc-Québec, les exploitations agricoles de la province génèrent environ 11 000 tonnes de déchets plastiques par an. ¹ Depuis 2022, la MRC des Maskoutains participe à un projet pilote permettant la collecte et le recyclage des plastiques agricoles. ² (https://unpointcinq.ca/sinspirer/economie-circulaire-initiatives-agricoles-quebec/)	20.1. Favoriser la récupération des plastiques agricoles sur le territoire de Saint-Pie pour les détourner de l'enfouissement.	20.1.1. Participer au programme mis en place de récupération des plastiques agricoles, par l'association de la municipalité avec la MRC des Maskoutains.	Direction générale	2022	x	x	x	x	x	F	en continu	Durée de la participation de la Ville
			20.1.2. Promouvoir les journées ciblées pour la récupération des tubulures acéricoles et localisation des points de chute pour la récupération des autres plastiques agricoles par de la diffusion d'informations sur diverses plateformes (journal municipal, page Facebook de la ville, etc.)	Directrice des communications, commission sur le développement durable	2024	x	x	x	x	x	F	en continu	Nombre de publications faites à cet effet
	21. À Saint-Pie, le taux d'élimination des matières résiduelles (kg/habitant, incluant les industries) est supérieur à la moyenne québécoise (572 kg/hab à Saint-Pie vs 411 kg/hab pour l'ensemble du Québec). ¹ Ce taux est susceptible d'être influencé par la quantité importante d'industries sur le territoire. Le conseil de ville souhaite réduire ce taux et considère que les industries représentent des acteurs clés pour atteindre cet objectif. 1. Référence à venir (document de la RIAM)	21.1. Favoriser les échanges entre les différentes industries sur le territoire, afin d'encourager le partage des ressources visant une symbiose industrielle.	21.1.1. Mettre sur pied des partenariats avec des acteurs clés (exemple : Saint-Hyacinthe Technopole) et faciliter les partenariats entre les industries de la municipalité, afin de permettre les collaborations et le partage d'informations de pratiques innovantes.	Direction générale					x		F	à venir	Évolution du taux d'élimination des matières résiduelles par habitant, nombre d'événements organisés à cet effet et nombre de participants